VIDE-GRENIERS DU SAMEDI 4 MAI 2019

.A lire et à garder sur soi.

Organisé par ASSOVALCOM

Route de Coëx -au camping la Vie- Commequiers 85 Bulletin d'inscription*(voir en bas de la page coordonnées)

Latitude: 46.763°. GPS coordinates: Longitude: 1837

- Art.1 : Le présent règlement s'applique à tous. Le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier, sous peine d'exclusion par les organisateurs.
- Art.2 : <u>Le vide-greniers est ouvert aux particuliers</u>, la place est réservée dès réception du dossier complet. Les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives et acquitté leur inscription par chèque à l'ordre de « ASSOVALCOM ».
- Art.3: Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui.
- Art.4: Dès 6h 30, accueil des exposants. Ils seront accompagnés par un responsable. <u>Le véhicule stationne sur l'emplacement loué</u>. Le remballage s'effectue à partir de 17h30.
- Art.5 : la vente d'animaux vivants, d'armes à feu ou blanches, de boissons alcoolisées, denrées, tous les objets contraires aux bonnes mœurs et aux valeurs morales, de la laïcité ou de la république, sont strictement interdits. (loi 2005-882 au JO du 3/8/2005)
- Art.6 : L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de litige avec les visiteurs ou les exposants. Les biens exposés sont sous la responsabilité de leur propriétaire.
- Art.7 : Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place. Les exposants devront laisser leur emplacement propre, comme à leur arrivée.
- Art.8 : Toute réservation payée est considérée comme définitive. Il ne sera effectué aucun remboursement même en cas de force majeure.
- Art.9: L'espace vide-greniers n'est pas un terrain de jeux, il sera interdit de jouer au ballon, de courir, faire du vélo au risque de faire tomber les personnes ou les étals.
- Art 10 : Les professionnels, brocanteurs, antiquaires, ne sont pas admis comme exposants, Ils seront refoulés, la gendarmerie avisée et signalés au service des brocantes. C'est un vide-greniers pour les particuliers uniquement.
- Art 11: Tout emplacement réservé et non occupé sera redistribué à 8 h 30

Le tarif des emplacements (6 mètres/L sur 5) est fixé à 16 € pour tous (1 véhicule 5m de long compris, si supérieur à 5 m, un 2^{ème} emplacement devient obligatoire)

Un coin: bar, café, chocolat, sandwichs, est prévu ainsi qu'une restauration le midi



AssoVALcom

100, rue du Moulin 85220 – Commequiers 02 51 60 21 34 <u>langlois.jeanmarie@wanadoo.fr</u> www.Assoval.le85.com

